

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Conseil général de l'Environnement
et du Développement durable

Paris, le 7 février 2014

3ème Section
Aménagement durable des Territoires

Collège paysage, espaces protégés
et patrimoine

Bertrand Creuchet
Inspecteur général de l'administration du développement durable

**RAPPORT
A LA COMMISSION SUPERIEURE DES
SITES PERSPECTIVES ET PAYSAGES**

SEANCE DU 7 FEVRIER 2014

Affaire suivie par : Bertrand Creuchet
bertrand.creuchet@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 03 80 29 44 62 – Fax : 03 80 29 42 57

CGEDD n° 008940-03

**PROGRAMME DE L'OPERATION GRAND SITE
DE LA VALLEE DE LA VEZERE**

(DORDOGNE)

Dans la vallée de la Vézère, les étapes des projets ne respectent pas l'ordre habituel : quinze sites préhistoriques de la vallée ont bénéficié dès 1979 de l'inscription au patrimoine mondial par l'UNESCO, alors que pour les autres sites français une telle inscription représente la reconnaissance ultime et l'aboutissement des démarches de mise en valeur et de promotion. Avec le pôle international de la préhistoire (PIP), la vallée dispose d'ores et déjà d'une magnifique maison de site, dans un esprit contemporain...

Il reste à assurer le classement d'un site à la hauteur de cette maison et des enjeux majeurs historiques et paysagers de la vallée, comme votre commission vient d'en débattre.

Une convention cadre a été signée en 1997 en application du contrat État-région 94-99 mais c'est dans le contrat 2007-2013 que l'État et la région ont marqué leur volonté d'assurer la mise en valeur de la vallée de la Vézère.

Des actions dignes d'une opération « Grand Site » ont débuté avec quelques interventions de dégagement de falaise, pour lesquelles la DREAL a apporté une contribution au nom de l'État. D'autre part, outre le PIP dans la commune des Eysies où existe déjà le musée de la préhistoire, le conseil général aménage le château de Campagne pour l'entrée sud de la vallée et à l'autre extrémité la construction de Lascaux 4 va bientôt débuter : cet équipement sera plus que la reproduction de la grotte originale et offrira muséographie et services. Ainsi la vallée disposera avec ces quatre équipements de très belle facture, des infrastructures d'accueil à la hauteur des qualités paysagères et historiques du site.

Le programme qui est présenté et soumis à votre avis est la remise d'aplomb de la démarche : ce sont les compléments des opérations déjà lancées et l'inscription de celles-ci dans une démarche fédératrice pour tous les partenaires.

Je ne reprends pas la présentation de la qualité du site qui justifie pleinement de mener une telle opération.

Le programme d'action :

Le choix des six axes du programme me semble pertinent et je vous propose quelques commentaires généraux sur les opérations envisagées dans chacun d'entre eux :

1. Premier axe, les paysages emblématiques :

Le premier qui prévoit la restauration des paysages est indispensable : compte-tenu du coût important des premières opérations et de la difficulté des interventions sur des parcelles privées, cela me semble être une politique de longue haleine qui nécessitera de se saisir de toutes les interventions liées à un autre objet pour obtenir simultanément les travaux de dégagement et de mise en valeur, et cela ne peut concerner que les seules zones de falaise repérées, même si ces sites doivent être prioritaires.

2. L'architecture, le patrimoine bâti, l'urbanisme :

Cet axe est lui aussi déterminant pour maîtriser la qualité des constructions à venir : la mise en place du « guichet unique » du Grand Site -Vallée de la Vézère est la mesure déterminante pour répondre aux démarches particulières tout en affichant la nécessité de mobilisation collective des acteurs.

3. L'agriculture et la forêt :

La situation du site montre qu'il est nécessaire que le site soit entretenu et géré pour conserver ses qualités paysagères. Le soutien des activités agricoles et la maîtrise de l'exploitation sylvicole sont des démarches moins coûteuses que les actions correctrices rendues nécessaires à posteriori, comme celles prévues dans l'axe 1 : il me paraît donc nécessaire, comme la fiche l'annonce, que des soutiens financiers des activités agricoles soient assurés, y compris dans la recherche de diversification susceptible d'apporter aux agriculteurs de meilleurs revenus et un retour sur leurs efforts de gestion du paysage. Les exploitations sont petites et peu rentables : des cultures traditionnelles comme le tabac ont déjà disparu au profit du maïs ou de légumes sous serres de plastique.

4. L'environnement :

Il s'agit de mesures de sensibilisation de la population et des visiteurs sur la valeur des milieux et la nécessité de protection. L'objectif semble plus facile à atteindre et peu coûteux mais il est nécessaire de ne pas le perdre de vue : la valeur écologique de la vallée est à la base de ses occupations successives et il est important de ne pas oublier cette explication dans la présentation du site.

5. Le tourisme :

Dans ce volet sont prévus la meilleure connaissance de la fréquentation et des plans d'action pour la signalétique et le stationnement, puis des actions au bénéfice d'une meilleure prise en compte de l'esprit des lieux et pour le développement d'un éco-tourisme. Tous ces aspects sont importants mais de mon point de vue l'action sur la signalétique est la plus urgente à démarrer : la cacophonie de l'offre touristique est immense et aux côtés de sites bien aménagés et présentés (en premier lieu les équipements publics, se trouvent des « préhisto-parcs » de toute sorte : sans pouvoir me prononcer sur la rigueur historique des présentations qu'ils offrent, leurs aménagements témoignent souvent de bricolages disparates. La concurrence entre les enseignes et les pré-enseignes de tous ces lieux produit un grand désordre des informations, et les panneaux de toutes couleurs sont des taches très présentes dans le paysage.

Il y a donc urgence à maîtriser cette signalétique et le problème est tel qu'il ne peut se régler seulement par des actions de police : une prise de conscience des acteurs est indispensable pour que, sur les équipements proposés comme sur la manière de les signaler, soit admise la nécessité d'une coordination de l'offre. Les services proposés aux touristes eux-aussi, en particulier la restauration, doivent être signalés de manière coordonnée et harmonisée. C'est pour moi l'action la plus urgente, d'autant plus qu'elle sera longue à faire aboutir complètement.



Par ailleurs, j'ai compris la valeur du slogan « donner un paysage à la préhistoire » mais j'ai découvert dans la Vézère un ensemble de chapelles (romanes pour la plupart) particulièrement intéressant et qui méritent à elles seules des itinéraires de visite. A cela s'ajoutent des châteaux de diverses époques qui sont tous intéressants pour leur implantation et leur position vis-à-vis de la vallée.

6. La gestion pérenne du Grand Site :

Le point déterminant (et nouveau) dans le dossier présenté aujourd'hui est la gouvernance du site : une étape a été franchie le 1er janvier quand la communauté de communes « Vallée de la Vézère » a fusionné avec celle de « Terre de Cro-magnon » pour former la communauté « Vallée de l'Homme » qui rassemble les communes les plus concernées par le site et l'opération « Grand Site ». Ensuite, la délibération du Pôle international de la préhistoire pour prendre en charge la mise en œuvre de l'opération montre que maintenant tout est en place pour une mise en œuvre effective des actions, et cette avancée me semble déterminante pour pouvoir valider le programme de l'opération, quelles que soient les difficultés et les imperfections évoquées.

Dans le dossier, deux périmètres sont évoqués pour la mise en œuvre de l'opération :

d'une part le cœur de la vallée correspondant au périmètre du projet de classement ;

d'autre part un territoire élargi, devant être le territoire du projet « Grand Site ». Cette différenciation des niveaux d'intervention est fondée, au regard des enjeux et des engagements politiques locaux : toutefois pour ma part, j'estime que le fait d'afficher deux périmètres distincts est facteur d'ambiguïté, et sans renoncer à différencier les lieux d'application du programme, un seul territoire devrait être affiché comme territoire de l'opération.

Conclusion :

Je vous propose de réserver un avis favorable au lancement et au programme de cette opération Grand Site et à la reconnaissance des actions entamées : la mise en place d'une vraie gouvernance sur la base d'un accord partenarial entre les collectivités concernées est un pas décisif qui doit garantir l'avancée du projet. La candidature envisagée à l'attribution du label Grand Site de France sera l'occasion d'en juger.

La présentation et la gestion actuelle de la vallée de la Vézère, des différentes couches de patrimoine qu'elle renferme ne sont pas actuellement à la hauteur de sa valeur historique et paysagère. L'État doit assurer une part par le soutien financier des opérations envisagées et il conviendrait que le département et la région précisent leur participation à venir sur ces actions. J'estime toutefois qu'il ne faut pas faire un préalable des nouveaux engagements financiers des collectivités compte-tenu des investissements conséquents déjà consentis par celles-ci pour réaliser les bâtiments d'accueil et les gérer (PIP, aménagement du château de Campagne, et Lascaux 4 à venir).

Je pense qu'il faut féliciter les équipes locales, les élus, leurs techniciens, les représentants des services de l'État autour du préfet pour le chemin parcouru dont j'ai pu être le témoin de la progression depuis une dizaine d'années : avec cette nouvelle gouvernance et ce programme, on devrait passer de la juxtaposition d'installations qui exploitaient le site suivant le mode d'une « cueillette » à un vrai projet collectif et partenarial piloté.

Jessica Savreux puis Carole Breton qui lui a succédé en ont été les couturières et il faut particulièrement les féliciter.

Bertrand Creuchet





Le musée de la préhistoire



Le hall d'accueil du PIP



Un exemple d'activité proposé e aux visiteurs



La falaise après dégagement de la végétation

